

Evolution de l'occupation du sol dans les zones de coteaux

Description

Les coteaux calcaires accueillent une mosaïque de pelouses calcicoles, d'ourlets, de prairies, de fourrés et de bois. Ces espaces sont rares et le Parc couvre plus des trois quarts des coteaux calcaires de la Région Nord-Pas de Calais. Les pelouses calcicoles constituent l'habitat naturel dont l'enjeu est le plus fort. Ces végétations occupent plusieurs centaines d'hectares du Cap Blanc Nez aux coteaux de la vallée de l'Aa en passant par la cuesta Boulonnais et la boutonnière du Pays de Licques.

part de chaque catégorie de l'occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

L'occupation du sol des coteaux est un indicateur clé de l'évolution de la protection de ces milieux rares et fragiles. L'enjeu repose sur la restauration d'un réseau de sites de pelouses sur l'ensemble du linéaire de coteaux calcaires, notamment sur les coteaux du fond de la boutonnière du Boulonnais. La trame est constituée de sites majeurs et sites secondaires de protection et de gestion ; elle est renforcée par des espaces relais, des jachères, les prairies et le

bocage limitrophes. On considère que 50% des pelouses calcicoles sont aujourd'hui protégées et gérées.

Limites d'interprétation

Résultats

Source : Occupation du sol PNRCMO 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017



Evolution de l'occupation du sol dans les zones de bocage à haute fonctionnalité écologique

Description

On considère ici l'évolution des grandes catégories de l'occupation du sol telles que définies dans la nomenclature SIGALE : territoires artificialisés (comprenant les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts artificialisés), territoires agricoles (comprenant les terres arables, les cultures permanentes, les prairies et les zones agricoles hétérogènes), forêts et milieux semi-naturels (comprenant les forêts, les milieux à végétation arbustive et les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation) et surfaces en eau (comprenant les zones humides intérieures et les eaux continentales).

Les espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique sont des espaces, parfois urbanisés, caractérisés par une infrastructure écologique constituée d'un ensemble de haies-prairies et comprenant des sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver. Ces espaces nécessitent une attention particulière en terme de suivi du patrimoine naturel et de l'aménagement du territoire. La fonctionnalité du

maillage bocager est à étudier en premier lieu pour développer des mesures de confortement.

La délimitation des espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique a été étudiée sur le croisement de deux données : la densité de linéaire de haies par hectare et la densité de prairies en 2005.

Contexte / Analyse

Le bocage se caractérise par 3 éléments : les prairies, les haies et les mares. Même si beaucoup de prairies présentent un appauvrissement de la biodiversité (du fait des modes intensifs d'exploitation) ; certaines prairies conservent ou retrouvent des caractères patrimoniaux remarquables. La somme des prairies associées au réseau de haies constituent un espace relais primordial pour la faune et la flore au sein de la trame verte et bleue.

Résultats



Source : Occupation du sol PNRCMO 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017



Nombre d'opérations de restauration de milieux humides

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre et les surfaces d'opérations de restauration réalisées en complexe de zone humide, dans les cours d'eau et dans les prairies humides qui contribuent à favoriser le caractère humide de la zone.

Somme des opérations et des surfaces de restauration de milieux humides sur l'ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Les zones humides du territoire du Parc font l'objet de suivis et d'analyses pour définir les possibilités et intérêts de restauration pour favoriser l'expression des cortèges faunistiques et floristiques typiques des zones humides. Les opérations de restauration concernent des surfaces en site publics ou privés et consistent à réaliser des étrépages, débroussaillages, aménagements hydrauliques doux et aménagements pour le public. Elles sont réalisées par le Parc, ses partenaires gestionnaires d'espaces naturels (EDEN62, CEN, EPF), les usagers (Fédération de pêche du Nord et du Pas-de-Calais) et les partenaires gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques sur les sous-bassins du territoire du Parc (Symsageb, Symvahem, SMage AA, SAGE du Delta Aa). Ces opérations sont financées par des fonds européens ou par l'Agence de l'Eau.

Limites d'interprétation

Nous n'indiquons ici que le nombre et les surfaces de zones humides restaurées par le Parc ; les sites indiqués ne reprennent pas ici les contrats natura 2000 faisant l'objet de

travaux en zone humide.

Résultats

En 2012, une zone humide a été restaurée par le Parc pour 1,2 ha (Nielles les Bléquin)

En 2013, trois zones humides supplémentaires ont été restaurées par le Parc pour 14 ha (Clerques, Carly, Rinxent)

En 2014, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2015, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2016, ce sont 5 sites qui ont fait l'objet de travaux de restauration sur plus de 100 Ha (les travaux ont concerné une partie de ces sites) :

- Mine d'Or (ZH0254) 103 ha
- Ferme de Honvault (ZH0255) 8 ha
- Terrain communal de Licques (ZH0256) 0.6 ha
- Le Marly (ZH0257) 14 ha.
- Clerques : 2 ha

En 2017/2018, les travaux portent sur :

- la poursuite des travaux sur La Mine d'or (103 ha),
- les travaux sur l'estuaire du Wimereux (2 ha),
- la plaine d'Houlouve (18,3 ha),
- Le Marly à Ambleteuse (11ha),
- Quesques (3 ha),
- Clairmarais (0.82 ha et 1,5 ha),
- Clerques (2 ha)

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution des surfaces protégées

Description

On entend par sites protégés : les arrêtés de protection de biotope, les sites classés, les Réserves naturelles régionales, les Réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000 sous contrats, ainsi que les sites à maîtrise foncière publique (sites du CEN, du Conservatoire du Littoral, de l'Etat, des conseils généraux et des communes).

Les surfaces des massifs forestiers domaniaux (ONF) ne sont pas repris ici pour rester conforme aux indicateurs mesurés au niveau régional qui n'incluent pas ces surfaces, on ne considèrera en effet que les surfaces en RBDD (Réserves Biologiques Domaniales Dirigées) ou RBDI (intégrales).

Somme des surfaces protégées par type de milieux (coteaux calcaires, forêts, milieux littoraux, zones humides)

Contexte / Analyse

La protection des espaces et habitats d'espèces passe à la fois par des protections réglementaires de niveau régional, national ou européen, par l'acquisition foncière et par la

contractualisation avec les propriétaires privés et publics. Dans cet indicateur, la somme des protections réglementaires et des surfaces acquises foncièrement permet de mesurer l'évolution de l'effort de protection sur le territoire, en complément aux dispositifs de gestion et contractualisation.

La surface totale des sites protégés sur le territoire du Parc est de 4 150 ha (soit 3.1% du territoire du Parc). au niveau régional, 43 720 ha sont dotés d'au moins un statut de protection (Observatoire régional, 2011).

Les types de protections fortes sont au nombre de 5. on considère :

- Les Arrêtés de Protection Biotope (9 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Dirigées(12 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Intégrales (1 en région hors du territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Régionales (31 en région dont 8 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Nationales (5 en région dont 2 sur le territoire du Parc)

Résultats



Source : DREAL Nord Pas de Calais, ONF, PNRCMO (2017)

Evolution des surfaces protégées de 2% à 2,5% du territoire
Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Nombre de communes ayant mis en place une gestion différenciée

Description

On considère ici la part des communes du Parc ayant mis en place la gestion différenciée sur leur territoire, faisant l'objet d'une étude de gestion ou d'un plan d'action communal (note de cadrage technique) ou qui ont adhéré / signé la Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

$(\text{nb communes en gestion différenciée} / \text{nb total de communes}) \times 100$

Contexte / Analyse

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque de méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable.

Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions (tontes, produits phytosanitaires, plantations...) tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. La gestion

différenciée permet notamment de préserver et enrichir la biodiversité locale, de limiter la pollution de l'eau, de réduire l'impact carbone et de contribuer à la préservation et à la restauration de la trame verte et bleue.

Résultats

En 2014, 6 communes sont signataires de la Charte Entretien des Espaces Publics (minimum niveau 3), Arques, Guînes, Longuenesse, Nielles les Blequin, Bouquehault et Wimille. On dénombre 29 communes signataires dans le Département du Pas-de-Calais (source: AEAP, 2013), ainsi on estime le niveau d'engagement des communes du Parc assez bon (4,5% des communes du Parc engagées contre 3,4% des communes engagées au niveau départemental).

Au 1er janvier 2017 :

- 22 communes du Parc sont engagées dans une démarche de gestion différenciée
- 17 communes du Parc sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site de l'agence de l'eau Artois-Picardie](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution du linéaire de haies

Description

On mesure ici l'évolution du linéaire de haies (plantation ou arrachage de haies), tel qu'observé à partir de la donnée ARCH mise en oeuvre par la région Nord-Pas de Calais

Linéaire de haies plantées ou arrachées tous les 4 ans à partir de la donnée ARCH.

Contexte / Analyse

La préservation de la biodiversité dans son ensemble nécessite de conserver intacts les cœurs de biodiversité et de garantir les conditions d'échanges des populations animales et végétales, par un maillage écologique fort. Les haies sont représentatives du territoire et leur maintien / restauration, en particulier dans la zone bocagère identifiée au Plan de Parc est fondamental. L'évolution du linéaire de haies sur le territoire permet de rendre compte de cet aspect

Limites d'interprétation

Il existe un décalage de 4 ans au maximum entre la plantation de la haies et sa visibilité dans la base de données ARCH.

Graphique

Evolution du linéaire de haies en km sur le territoire du Parc

Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution des surfaces acquises dans les zones de préemption

Description

On considère ici les surfaces des parcelles acquises par les organismes publics sur les zones de préemption à des fins de préservation et de conservation des espaces naturels (ENS et sites du Conservatoire du Littoral).

Somme des surfaces acquises dans les zones de préemption sur l'ensemble de territoire du Parc

Contexte / Analyse

Le Conservatoire des Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral ainsi que le Conseil général au travers de sa politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) ont la possibilité d'acquérir des terrains lorsqu'ils sont en vente pour « intérêt environnemental ». Ce dispositif dit de « préemption », complémentaire au dispositif de « contractualisation » pratiqué par le Parc, permet d'augmenter la surface d'espaces naturels gérés par les partenaires pour la restauration et le maintien de la biodiversité.

Résultats

En 2012, la surface acquise dans les zones de préemption est de 2255 ha.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site du CEN](#)

[Site du CD 62](#)

[Site du CELRL](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Evolution de l'occupation du sol dans les zones de marais

Description

On considère ici l'évolution des grandes catégories de l'occupation du sol telles que définies dans la nomenclature ARCH distinguant les territoires artificialisés, les terres agricoles, les espaces boisés, les espaces de landes, pelouses, pâtures et fauches et les milieux humides proprement dits : les habitats littoraux et halophiles, les milieux aquatiques continentaux et les prairies humides et roselières. Les zones humides considérées sont les complexes de zones humides tels que définis dans le plan de Parc. Leurs périmètres reprennent ceux des Wateringues du marais Audomarois, le marais de Guînes, de Tardinghen, de la basse vallée de la Slack

part de chaque catégorie de l'occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

Les milieux aquatiques et les zones humides concentrent sur de faibles surfaces la majorité des espèces patrimoniales du territoire. Les pratiques qui y sont réalisées (occupation du sol) peuvent ou favoriser leur expression ou les détruire ; les interventions en zones humides sont règlementées par le DCE et la Loi sur l'eau de 1992 et suivies par la Police de

l'Eau.

L'enjeu est fort en zone de marais et sur le réseau des milieux humides et aquatiques, en dehors des espaces déjà protégés. Le Plan de Parc identifie les principaux complexes de zones humides sur le territoire, c'est sur cette base que s'établit le calcul mais il existe également d'autres zones humides sur le territoire.

Résultats



Source : ARCH Conseil Général Nord-Pas de Calais

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Surface des sites naturels dotés d'un plan de gestion (Hors Natura 2000)

Description

On considère ici les surfaces des cœurs de biodiversité et les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver, tels que définis dans le Plan de Parc, ainsi que les nouveaux sites à enjeux découverts à l'issue de campagnes d'inventaires.

On considère ces sites naturels tous milieux confondus, dotés d'un plan de gestion respectant celui préconisé par l'ATEN (s'étendant sur 5 ans, fixant des objectifs de gestion), ainsi que ceux faisant l'objet d'une notice de gestion synthétique. Les forêts domaniales, faisant l'objet d'un plan d'aménagement, les forêts privées, faisant l'objet d'un plan simple de gestion, ainsi que les sites Natura 2000 ne seront pas traitées dans cet indicateur.

Les cœurs de biodiversité sont des réservoirs de biodiversité pour lesquels la connaissance récente atteste de l'intérêt biologique majeur nécessitant une préservation de leur intégrité territoriale et de leurs caractéristiques écologiques, cibles privilégiées d'actions de protection /gestion.

Les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver sont des sites ponctuels isolés hors cœurs de biodiversité, hors espaces de biodiversité dont la

connaissance est à améliorer et hors complexes de zones humides, mais dont la connaissance actuelle permet d'identifier un enjeu important pour le territoire en terme de biodiversité et où des actions de préservation sont à envisager.

Somme des surfaces des sites naturels dotés d'un plan de gestion ou notices de gestion.

Calcul effectué pour l'ensemble du territoire du Parc hors sites Natura 2000.

Contexte / Analyse

Sur le territoire du Parc, la surface des cœurs de biodiversité représente 18 000 ha. Par ailleurs, ont dénombré 58 sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver.

Ces sites sont stratégiques pour le maintien de la biodiversité, leur fonctionnalité dépend des modalités de gestion définies dans les plans de gestion ou notices de gestion. La présence de plans ou notices de gestion sur ces sites est un indicateur d'actions planifiées et mises en œuvre pour restaurer et maintenir la fonctionnalité de ces sites stratégiques pour la biodiversité territoriale.

Résultats

Depuis 2012, le Parc a engagé plusieurs plans et notices de gestion sur les sites naturels, en régie ou via un bureau d'études représentant plus de 411 ha.

SITE	SURFACE	ANNEE
------	---------	-------

Ambleteuse RNR	63 ha	2017-2018
Journy communal	9.44 ha	2017-2018
Quesques privé	0.8 ha	2017-2018
Le Marly privé	11 ha	2017-2018
St Etienne au Mont	16 ha	2017-2018
Affringues communal	2 ha	2017-2018
Journy privé	3.7 ha	2017
Colembert communal	17 ha	2015
Ecault communal	6 ha	2015
Audresselles communal	6 ha	2014
Escalles Wissant jachère	2 ha	2014
Mont de Sombre – Wissant, Havelinghen		2014
Ruisseau d'Herlen – Wissant		2014
Strouanne – Wissant		2014
Mine d'Or – Wissant	103 ha	2014
Ferme du breuil – Wissant	11 ha	2014
Mont de Couple – RNR – Audembert	14 ha	2014
Assinghem, Wavrans sur l'Aa	4 ha	2014
Fiennes – Communal	20 ha	2014
Ouve-Wirquin communal	6.41 ha	2014
Escalles coteau	6 ha	2013

Wimereux, foret des enfants	8 ha	2013
Wimereux Estuaire	2 ha	2013
Wimereux Dunes privées	100 ha	2013
Wimereux Golf		2013
TOTAL	411.35 ha	

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, le profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Surfaces contractualisées au

sein des sites Natura 2000

Description

On considère ici les surfaces des sites naturels bénéficiant d'une contractualisation Natura 2000, intégrant une gestion des parcelles pour 5 ans : MAET (Mesure Agro-Environnementale Territoriale) et contrat Natura 2000.

On ne considèrera que les MAET de gestion de parcelle (pas les linéaires de haies).

Somme des surfaces en sites Natura 2000 contractualisés et des surfaces en MAE pour l'ensemble du territoire du Parc

Contexte / Analyse

Sur le Parc, 14 sites Natura 2000 terrestres (dont 3 dits « mixtes » à la fois terrestres et marins) ont été définis, représentant 5382 ha soit 38% des sites régionaux (36 sites terrestres en région) et 16% de la surface (les sites Natura 2000 en région représentent 34 010 ha). Les sites font l'objet d'animation locale pour aider les propriétaires publics et privés et/ou les agriculteurs à s'engager dans des Contrats N2000 qui présentent des mesures favorables au maintien des habitats d'intérêts communautaires pour lesquels les sites N2000 ont été définis.

Au delà des contrats Natura2000, l'animation porte aussi sur l'adoption de Mesures Agri-environnementales (MAE) qui sont également favorables au maintien des habitats. Une parcelle ne peut à la fois être en Contrat N2000 et en MAE, le propriétaire et/ou agriculteur « choisit » entre les deux

dispositifs. Le nombre de contrats signés et leur surface sont donc représentatifs d'engagements locaux des usagers pour le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Résultats

En 2015, 28 contrats ont été réalisés soit 590 ha d'habitat restaurés – 8 communes et 6 propriétaires privés concernés

En 2017, 8 contrats supplémentaires ont été engagés : les contrats Natura 2000 sur la période 2016-2020 de Colembert (4ha & 1,196 ha), Clairmarais (3ha d'étang et 1 ha de terre), Vieil moutier (8 000m²) et les contrats Natura 2000 sur la période 2017-2021 de Audrehem (10ha), Nabringen (3200m²), Mont de Couple (14ha) et Audresselles (19a).

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017

Nombre d'actions de résorption de coupures de corridors écologiques

Description

On considère les coupures écologiques à résorber, ainsi que les corridors à créer et à renforcer tels qu'identifiés au plan de Parc. Les actions de résorption considérées sont des actions sur les infrastructures / ouvrages et leurs délaissés, ainsi que les actions de renforcement de corridors (plantation de haies sur la trame écologique en espace agricole notamment).

Somme des actions de résorption identifiées sur le territoire d'étude.

Contexte / Analyse

Les corridors écologiques sont fondamentaux pour le déplacement génétiques des espèces faunistiques et floristiques, le maillage entre zones agricoles, infrastructures linéaires, urbanisation, zones d'activité, exploitation minière fragmente le territoire et multiplie les coupures écologiques. Les principales coupures ont été identifiées au Plan de Parc ainsi que les corridors prioritaires et secondaires à restaurer / conforter ; il est important de suivre et favoriser les aménagements réalisés en faveur de la restauration des corridors et résorption des coupures sur le territoire.

Limites d'interprétation

Une action de résorption sur une des coupures identifiées au plan parc ne signifie pas nécessairement une résorption totale; les linéaires de haies replantées ne sont pas identifiées ici (cf. indicateurs suivant) mais ils contribuent aussi fortement à la résorption des coupures de corridors écologiques.

Graphique

En 2012, 36 actions de résorption de coupures de corridors écologiques ont été menées

Création ou renforcement de 50km de corridors écologiques identifiés au plan de Parc

En 2017, aucunes actions de résorption de coupures de corridors écologiques ont été menées.

Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 4 décembre 2017